



CHEMIN EN TERRE

Par olivier ch

Bonjour à tous,

Mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année surtout une bonne santé à tous.

Mon problème.

le riverain d'un chemin dont nous n'avons pas de trace fait valoir ce chemin en terre comme:

-VOIE PUBLIQUE

-CHEMIN PUBLIQUE

-CHEMIN COMMUNAL

Cette dénomination est inscrite dans des actes notariés qu'il nous a fait passer.

Étant un chemin en terre peut-il être un chemin communal

je ne sais pas s'il a raison de vouloir faire classer ce chemin en chemin vicinal dit chemin communal

MERCI DE VOTRE AIDE

OCH